De : l'Assurance Maladie Objet : Maternité / Paternité Date : 09/06/2016 - 11:23



mon compte

mon parcours d'assuré

Bonjour,

En réponse à votre demande du 07.06.2016, je vous informe que votre congé maternité a débuté le 21.04.2016 et prendra fin le 14.12.2016 inclus. Sachez que ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction de votre date réelle d'accouchement.

Je vous invite à imprimer ce document pour justifier de vos dates de repos auprès de votre employeur et des organismes concernés.

Par ailleurs, vous pouvez vous rendre sur votre compte ameli afin d'accéder à l'espace prévention "Vous attendez un enfant". Celui-ci vous est réservé et saura vous guider tout au long de votre grossesse. En effet, vous y trouverez votre calendrier de suivi.

Je vous invite également à consulter le guide "Ma maternité, je prépare l'arrivée de mon enfant" disponible sur votre site www.ameli.fr, rubrique Droits et démarches >Par situation personnelle >Vous allez avoir un enfant >Vous êtes enceinte : votre grossesse.

Afin de vous informer sur votre grossesse et connaître les dates de vos examens et échographies, la CPAM de la Loire-Atlantique met à votre disposition un calendrier de suivi de grossesse personnalisé. Pour le consulter et l'imprimer, je vous invite à vous rendre dans Ameli.fr / Espace Assurés / Votre Caisse (saisir le code postal 44000) / Vous informer / La maternité.

Enfin, je vous informe que vous pouvez estimer le montant de vos indemnités journalières grâce au simulateur disponible dans cette même rubrique.

>>> Besoin d'une attestation de droits ? Ayez le réflexe ameli : imprimez ce document depuis votre compte, rubrique Mes démarches, puis Télécharger mon attestation de droits. <<<

Avec toute notre attention,

ILLAND MAUD AGATHE

La messagerie du compte ameli arrive sur l'application smartphone ameli ! Téléchargez ou mettez à jour l'application ameli pour profiter de ce nouveau service.

L'application ameli est disponible sur l'App Store et sur Google Play.

Rappel de votre question :

Bonjour, Ma mutuelle me réclame un justificatif avec dates de début et fin de congé maternité appelé calendrier de grossesse. Où et comment puis je me procurer ce type de justificatif? Êtes vous en mesure de me le fournir? Merci par avance.



Le présent e-mail vous est adressé en réponse à une demande d'information que vous avez formulée sur le site www.ameli.fr.

Merci de ne pas répondre à ce message électronique. Pour toute réponse ou complément, connectez-vous à votre compte personnel sur www.ameli.fr où vous trouverez les formulaires de contact. Ces formulaires ne doivent comporter aucune information sensible ou confidentielle, notamment à caractère médical. Pour votre sécurité, l'Assurance Maladie vous invite à ne jamais communiquer votre code confidentiel permettant l'accès à votre compte personnel.

Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez disposer d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles en contactant votre caisse d'Assurance Maladie.
